



Licence Éducation et motricité

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Éducation et motricité. 2010, Université des Antilles. hceres-02037257

HAL Id: hceres-02037257

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037257>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE ANTILLES-GUYANE
N° demande : S3100016765
Domaine : SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Mention : EDUCATION ET MOTRICITE

Appréciation générale :

La licence STAPS mention « éducation et motricité (EM) » forme des professionnels de l'enseignement des activités physiques et sportives (APS) exerçant dans les secteurs scolaires (écoles, collèges, lycées et SUAPS). Après un tronc commun de 2 ans avec les deux autres mentions (APAS et ES), donnant droit à la délivrance du DEUG STAPS, le parcours EM se tourne spécifiquement vers l'analyse des APS comme moyens d'éducation.

L'architecture de formation de la licence STAPS-EM est conforme aux objectifs de professionnalisation décrits en termes de compétences à maîtriser dans les fiches RNCP (DEUG STAPS et licence STAPS-EM) validées par les branches professionnelles des métiers du sport et de l'animation. Dans ce contexte, le projet pédagogique de la mention EM, clairement différencié aux semestres 5 et 6, est pertinent en termes de connaissances fondamentales à acquérir et de compétences à maîtriser dans l'objectif professionnel principalement ciblé : le professorat d'EPS. Les étudiants licenciés EM s'orientent majoritairement vers la préparation aux concours de l'Education Nationale : CAPEPS et CERPE. Une entrée en maîtrise EM, tremplin pour une préparation à l'Agrégation d'EPS, est également possible dans l'attente de l'ouverture d'un master STAPS à l'UAG.

S'appuyant sur un dispositif « d'Aide à la Réussite » clairement défini, l'abaissement du taux d'échec en Licence 1, très élevé sur les 4 dernières années, demeurera un des objectifs majeurs.

Les points les plus forts :

1-	Une architecture avec un tronc commun jusqu'au semestre 3 ; une modeste ouverture sur la spécialisation au S4 et une différenciation complète des parcours aux semestres 5 et 6. Cette architecture, classique en STAPS, assure l'obtention d'un DEUG STAPS ouvrant droit à la délivrance d'une carte professionnelle par la Préfecture.
----	--

2-	Des UE dites complémentaires formatées sur un modèle unique dans toutes les mentions de licence et proposant des enseignements constitutifs (EC) sur 3 à 5 semestres (outils informatiques et multimédia ; langues vivantes étrangères (anglais et/ou espagnol) ; Méthodologie documentaire et expression écrite et orale ; UE libres choisies dans une liste arrêtée par le CEVU. Certains EC sont conçus pour aboutir à une certification de compétences (C2i et CLES).
----	---

3-	Une formation professionnalisante avec une insertion forte et en constante progression dans le professorat des écoles ; ceci est clairement un atout dans les trois académies des Antilles et de la Guyane.
----	---

Les points les plus faibles :

1-	Un taux de réussite en licence particulièrement faible (ne dépassant pas 29% en L1 depuis 4 ans ; de 63 % et 76 % pour la mention EM depuis 2006/07). Il en résulte des interrogations concernant l'efficacité du dispositif d'aide à la réussite déjà mis en place (tutorat d'accompagnement, groupe de mise à niveau en langue ; cours en ligne ; obligation de travail à la maison avec productions personnelles ; permanence enseignante pour conseil (2 h/semaine)).
2-	Des contenus de formation en L3 insuffisamment élargis par rapport aux seuls objectifs du CAPEPS et donc ne préparant pas véritablement aux autres métiers accessibles sur concours que cette filière cible (professeur des écoles : PE, éducateur territorial des activités physiques et sportives : ETAPS).
3-	Pas d'UE axée sur la construction d'un projet professionnel personnalisé (autre que PCL en EPS), conséquence directe d'une maquette conçue comme la succession d'un DEUG STAPS (S1-S4) suivi d'une troisième année (S5-S6) ne ciblant véritablement que la préparation au CAPEPS.

Recommandations :

La principale recommandation est commune aux trois mentions demandées dans le domaine STAPS. L'architecture de formation étant strictement identique jusqu'au S3 (tronc commun), avec une modeste ouverture sur les trois mentions proposées au S4 et une vraie spécialisation en L3, il serait judicieux de ne proposer qu'une mention dans le domaine STAPS associée aux trois spécialités classiques (EM, ES, APAS).

Par ailleurs, le contenu pédagogique de la mention « Education et motricité » en L3 n'est pas véritablement adaptée aux autres métiers ciblés que celui de professeur d'EPS. Il serait pertinent de différencier des parcours plus spécifiques ciblant les métiers de professeur des écoles et d'ETAPS dans les collectivités territoriales, deux débouchés déjà majeurs (mais à démultiplier) pour cette filière de formation. Cette architecture en parcours devrait inclure des EC centrés sur la construction d'un projet professionnel personnalisé.

Le pilotage de la licence et de la mention gagnerait en efficacité avec des indicateurs quantitatifs sur les effectifs étudiants (origine des bacheliers : technologiques et professionnels vs généraux ; taux d'abandon et/ou d'échec aux examens), et qualitatifs sur les enseignements (évaluation des UE et surtout des EC).

Le développement de partenariats interinstitutionnels avec les IUFM, le CREPS Antilles-Guyane (formateurs Jeunesse et Sport) ou les collectivités territoriales (ETAPS-CTAPS, formateurs CNFPT Antilles-Guyane) pourraient élargir les compétences de l'équipe pédagogique (circonscrite à l'UFR STAPS de l'UAG) au regard des objectifs d'insertion professionnelle (autres que Professeur d'EPS) affichés dans cette demande de renouvellement de mention.

Enfin, à l'avenir, il conviendra de mieux renseigner le dossier quant aux données chiffrées et sur l'existence des TP, qui ne devraient pas être comptabilisés seulement pour les stages.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B